

Bonjour,

Veillez trouver ci-joint les réponses aux questions soulevées dans votre courrier (je le remets en pièce joints pour que vous puissiez facilement vous y retrouver). N'étant pas expert, j'espère que mes réponses seront satisfaisantes mais mon projet étant à but écologique, je ne souhaite évidemment rien faire qui puisse porter atteinte au milieu où se trouve ma parcelle.

Rubrique 5: Il s'agit de la zone ZNIEFF de type II - zone Natura 2000 Bocage de Pique-Prune de Montsûr à la forêt de Sille le Guillaume

Rubrique 6: L'espèce est présente au sein de bocages denses abritant un nombre important de vieux feuillus sénescents et riches en caries ou troncs creux. J'ai donc répondu que non mon projet ne nuirait pas à cette espace car il me semble que la plantation de chênes sessiles va au contraire renforcer son habitat.

Rubrique 6.4: d'après Wikipedia "Un moyen de protéger le scarabée Pique-prune (<https://fr.wikipedia.org/wiki/Pique-prune>) est de restaurer et conserver un réseau suffisamment dense et écologiquement interconnecté de bois mort et arbres sénescents, ainsi que de vieux arbres dans les haies et prairies"



Pique-prune — Wikipédia

Osmoderma eremita Pour les articles homonymes, voir Barbot , Pique et Prune (homonymie) . Cet article est une ébauche concernant les coléoptères . Vous pouvez partager vos connaissances en l'améliorant (comment ?) selon les recommandations des projets correspondants . Cet article ne cite pas suffisamment ses sources (avril 2010). Si vous disposez d'ouvrages ou

fr.wikipedia.org

Je m'étais proposé de couper les quelques vieux arbres actuellement présents au centre sur la prairie qui correspondent à cette définition (visibles sur les photos du dossier) mais je peux tout à fait les laisser sur place pour ne pas nuire au scarabée. Je ne comptais par ailleurs pas toucher aux haies qui bordent la prairie (une haie de buisson côté route et une haie d'arbres côté chemin communal).

Annexe 8: je joins deux cartes transmises par le CRPF qui permettent de parfaitement comprendre les délimitations de la zone cadastrale ZH11 (ma parcelle). Je souhaite planter sur l'intégralité de la parcelle.